



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

association des élus locaux contre le sida

Question écrite n° 6810

Texte de la question

M. Guy Drut demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité s'il est dans ses intentions de soutenir efficacement l'action de l'association des élus locaux contre le sida. En effet, cette association qui réunit plusieurs milliers d'élus de toutes tendances qui souhaitent s'investir quotidiennement dans le lutte contre le sida, n'a été que faiblement subventionnée, jusqu'à ce jour, par la DGS. Si en 1996, la division sida a accordé à ELCS 100 000 francs pour les actes des premiers états généraux et la formation des élus, le même organisme n'a attribué que 50 000 francs en 1997 pour les actes des derniers états généraux qui se déroulaient à la mairie de Paris, en présence du nouveau directeur général à la santé. Il lui demande donc s'il compte permettre à ELCS d'avoir une action continue en subventionnant une partie de son fonctionnement et la lettre bimestrielle que cette association veut lancer en direction des élus locaux français.

Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité confirme à l'honorable parlementaire que l'association « Les élus locaux contre le sida » (ELCS) a été subventionnée à hauteur de 100 000 francs en 1996, de 50 000 francs en 1997, somme reconduite pour 1998 et 1999.

Données clés

Auteur : [M. Guy Drut](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6810

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4152

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 3972